

Dame à la Une

LA REVUE DE LA LIGUE FRANCOPHONE DU JEU DE DAMES

Rédacteur en chef : **Gaston WILVERS**, Rue Scailquin 47 Bte 17 1030 Bruxelles

Editeur responsable : **Jean MAES**, Rue du Gauwin 4 1390 Bossut-Gottechain

Calendrier

10/09/94: Assemblée Générale annuelle de la Ligue qui se tiendra cette année à Seraing; tous les cercles affiliés ont été invités à collaborer en y envoyant un représentant.

10/09/94: 48e Tounoi International Philips à Eindhoven; cette compétition aura lieu cette année à la salle 'Ramona', Schootsestraat 66 et, comme d'habitude, elle se jouera sur 3 rondes avec des parties de 60 minutes au pendule. Les participants seront répartis en différents groupes suivant leur niveau ou leur souhait; les 2 premiers de chaque groupe recevront un prix de valeur !

24/09/94: Assemblée Générale de la Fédération qui se tiendra à Bruxelles; pour rappel, cette Assemblée est composée de représentants des 2 Ligues régionales.

02/10/94: Organisation du 15e Championnat LFJD 'Parties Rapides' à Seraing; les inscriptions doivent être rentrées pour le 23 septembre auprès du D.T. de la Ligue.

09/10/94: Première ronde du Championnat de Belgique Interclubs; les rondes suivantes sont programmées pour les 27/11, 11/12, 08/01, 22/01, 12/02 et 12/03. (Vu les élections Communales, il est possible que la première ronde se joue à une autre date !).

15/10/94: 19e Ixelles-Sprimont; c'est la première fois que ce match aller se jouera à Ixelles, le retour est donc programmé à Sprimont dans le courant de mai 1995. Le score total actuel est de 120 à 124 en faveur de Sprimont.

23/10/94: 8e édition de l'interligue VDSL-LFJD (10 damiers) qui doit se disputer cette fois dans la région néerlandophone; la localité n'est pas encore connue. (Score actuel: 64-56)

05/11/94: Première ronde des 1/2 finales du Championnat de Belgique 1995; les inscriptions à cette compétition doivent être rentrées pour le 01/10/94.

11/11/94: Date traditionnelle pour l'organisation du Championnat de Belgique Individuel 'Parties Rapides'; les inscriptions sont à rentrer pour le 01/11/94 mais la priorité est donnée aux inscriptions recueillies à l'issue du Championnat 'Rapides' de la Ligue.

18/12/94: 11e édition du Tournoi International de Kortrijk appelé plus communément "Tournoi des Eperons d'Or".

05/02/95: 6e LFJD-VDSL 'Parties Rapides' à Montegnée; cette compétition se joue sur 10 damiers, la sélection se fera par le D.T. de la ligue. (Score: 493-507)

05/03/95: 3e Championnat de Belgique Interclubs 'Parties Rapides' qui se disputera à Kortrijk; les inscriptions doivent être remises pour le 15/02/95.

MOTIFS par Jos DEELEN

Solution des motifs parus dans l'édition précédente : Trimestriel N°49

N°196: (25-30) 13-8 (30-34) 8-2 (34-39) 2-35 (39-43) 35-49 (43-48) 46-41 (48-25) 49-43 (25x48) 41-37

N°197: (19-23) 2-7 (23-28) 7-11 (28-32) 11x39 (32-37) 39-28 (37-42) 28-37

N°198: (29-34) 4x36 (34-40) 36-22 (40-45) 22-50 (2-7) 48-43 (7-12) 50x6 (45-50) 43-39 auteur: P.W.Kliphuis

N°199: (31-37 forc.) 4-27 (37-42a) 27-38 (42-22) 15-10 etc a= (37-41) 27-38 si (41-46) 38-32 et si (41-47) 38-24

N°200: (3-9) 14-3 (7-12a) 3x26 (46-41) 26-37 (41x32) 28x37 a= (7-11) 3-14 (11-17) 23-19 (46x23) 19x28 auteur: Geo Van Dam

N°201: (25-30) 34x25 (35-40) 23x45 (36-41) 45-23 (41-47) 25-20 (47x36) 23-41 (36x47) 20-15 (47x20) 15x24 Un beau motif de K.W.Kruijswijk. La composition dans sa totalité se présente comme suit: Blancs, dame en 3 et pions en 34 et 29 Noirs: Pions en 15, 35 et 31. Comme notre jeu est beau !

N°202: (26-31) 14-9 (31-37) 9-3 (37-42a) 19-14 si (42-47) 39-33 et si (42-48) 39-34 a= (37-41) 39-33 si (41-46) 3-14 et si (41-47) 19-14

N°203: (11-17) 16-2 (19-23) 2-7 (23-28) 7-16 (28-33) 16-43 (17-22) 43-16 si (33-39) 16-11 et si (22-28) 16-43 Un motif que j'ai eu une fois sur le damier dans une partie jouée. Disons que je ne me rappelle plus si j'avais les noirs ou les blancs ...

N°204: (11-16) 6-44 (13-19) 44-35 (19-23) 35-40 (23-28) 40-49 (28-33) 49-43 (16-21) 43-16 (33-39) 16-49

Selon moi, c'était une très belle série ! Je suis certain que cet avis sera partagé par les solutionistes de cinq pays de l'Europe !

Les brillants solutionistes:

Mr Artur DE MATOS MARQUES, 2800 Almada Portugal

Mr Leen DE ROOIJ, 6417 Heerlen, Pays-Bas

Mr Jean-Pierre DURAND 13003 Marseille France

Mr Ülo KESKER EE 2023 Voka Estonie

Mr Noël MICHEL 5030 Gembloux Belgique

Mr Jean WISLEZ, 4920 Aywaille Belgique

Cordiales salutations,
Jos Deelen

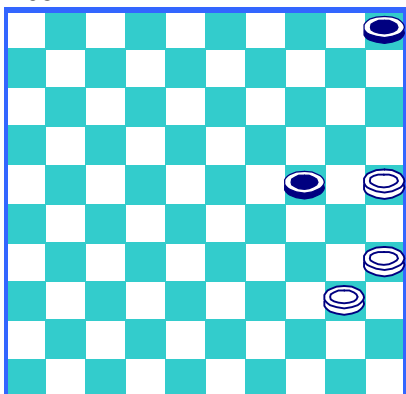
MOTIFS N° 205 à 213

Dans les neuf positions, les noirs commencent et les blancs gagnent.

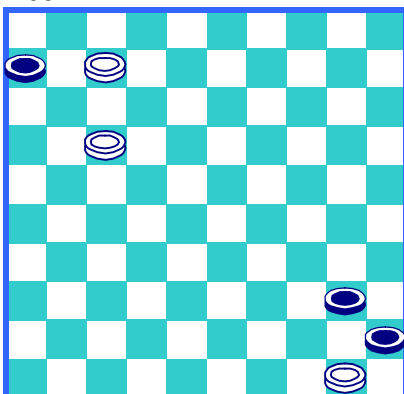
Veuillez bien envoyer vos solutions à mon adresse :
de Heer Jos DEELEN, Weverstraat, 16 2610 Wilrijk-Antwerpen.

Date limite pour l'envoi des solutions = **20-11-94**

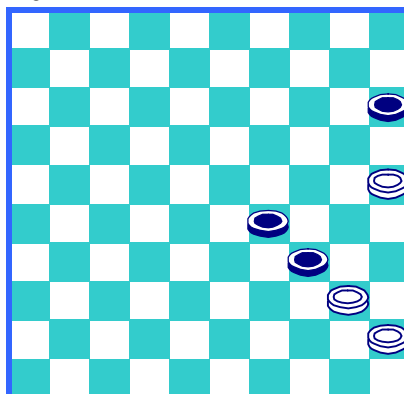
205



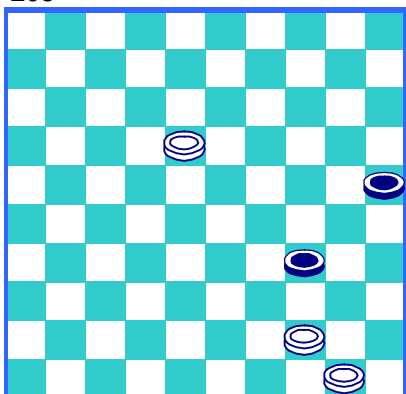
206



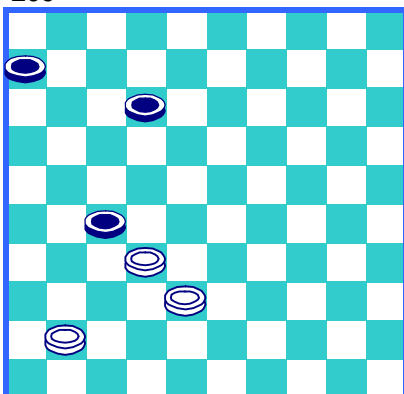
207



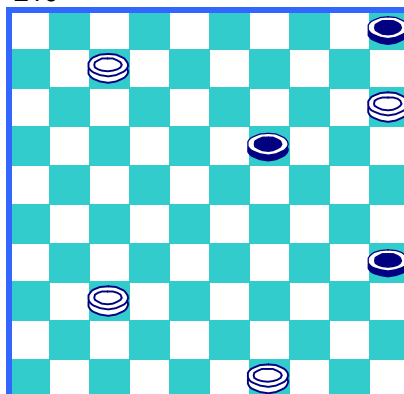
208



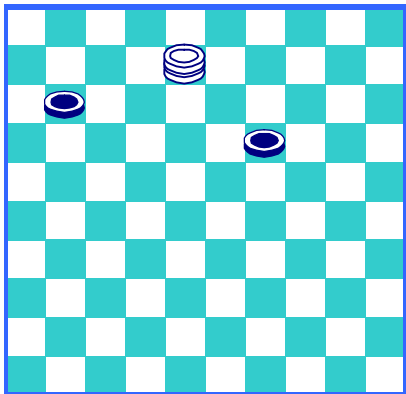
209



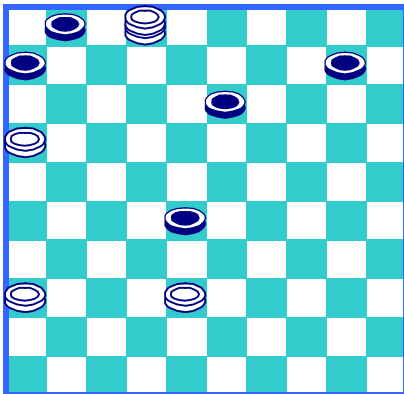
210



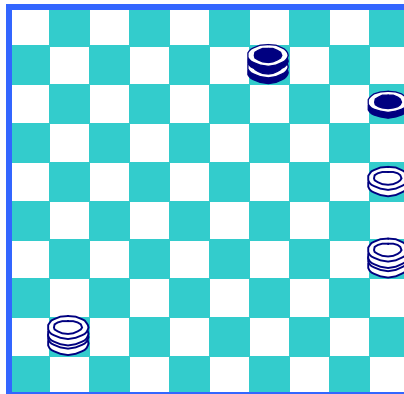
211



212



213



46 47 48 49 50

L'Ecole du jeu par Jean-François Focroulle

Solutions de la série n°42 : juin 1994

N°01 : 1)39-34 30x39 2)38-33 39x28 3)22x33 11x22 4)33-29 24x33 5)45-40 35x44 6)50x17 +

N°02 : 1)28-23 19x39 2)27-22 24x42 3)22x04 16x27 4)04x14 +

N°03 : 1)28-22 17x28 2)26x08 02x13 3)29-23 28x19 4)30-25 19x30 5)25x45 13-19 6)43-39 19-24 7)39-34 35-40 8)34-30 24x35 9)45x34 +

N°04 : 1)45-40 39x48 2)40-35 48x26 3)47-42 26x48 4)30-25 48x30 5)35x13 18x09 6)25x03 12-18 7)03-09 +

N°05 : 1)39-34 29x49 2)27-22 49x12 3)22x02 25x34 4)02x08 +

N°06 : 1)49-43 23x34 2)43-39 34x43 3)42-38 43x32 4)27x38 16x27 5)50-44 40x49 6)26-21 49x46 7)21x05 +

N°07 : 1)37-32 28x30 2)32-28 22x33 3)42-37 31x42 4)47x20 25x14 5)35x24 26-31 6)48-42 31-36 7)42-37 +

N°08 : 1)49-43 27x49 2)19-13 49x46 3)13x02 15x24 4)02x05 +

N°09 : 1)49-43 37x46 2)33-29 22x24 3)43-39 46x44 4)50x08 +

N°10 : 1)33-28 22x31 2)23-19 27x38 3)36x27 21x32 4)19-13 08x19 5)24x22 17x28 6)29-23 28x19 7)39-33 38x29 8)34x03 25x34 9)03x03 +

N°11 : 1)29-24 37x48 2)24-20 48x30 3)44-40 35x44 4)47-41 36x47 5)14-10 47x27 6)10-05 25x14 7)05x07 +

N°12 : 1)34-30 31x22 2)28-23 35x24 3)23x21 16x47 4)48-42 47x38 5)33x42 24x33 6)39x06 +

Résultats de la série n°42

12 Pts: Hubert Benaets,343 - Thierry Berckmans,154 - Serge de Groot,465 - Artur de Matos Marques, 367 - Jean-Pierre Durand,274 - Noël Michel,298 - Arend Pruijs,404 - Georges Werbrouck,489 - Gaston Wivers,515 - Jean Wislez,337

11 Pts: Serge Ledouble,514 - Jacques Willems,503

10 Pts: Jos Deelen,236 9 Pts: Albert Blésin,314

2 diplômes ont été décernés:

500 Pts: Jacques Willems

400 Pts: Arend Pruijs

Le prix tiré au sort:

L'heureux gagnant du prix ce trimestre est Mr Noël MICHEL de Gembloux ; félicitations !

La série n°43 : septembre 1994

Avis important: Le titulaire de la rubrique a changé d'adresse :

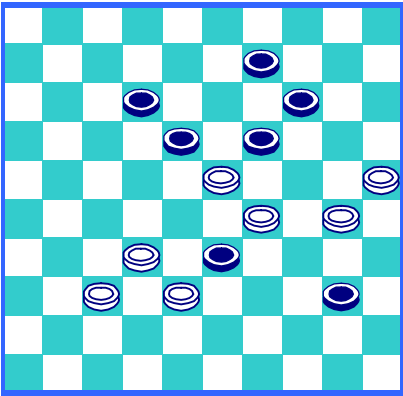
Rue du Commerce 17 1040 Bruxelles --> [Rue Juliette Wytsman 78 1050 Bruxelles](mailto:Rue%20Juliette%20Wytsman%2078%201050%20Bruxelles)

Dans les douze problèmes ci-contre, les blancs jouent et gagnent, chaque solution valant 1 point. Envoyez vos solutions **avant le 20/11/1994** au responsable de cette rubrique: Mr Jean-François Focroulle, rue Juliette Wytsman, 78 à 1050 Bruxelles

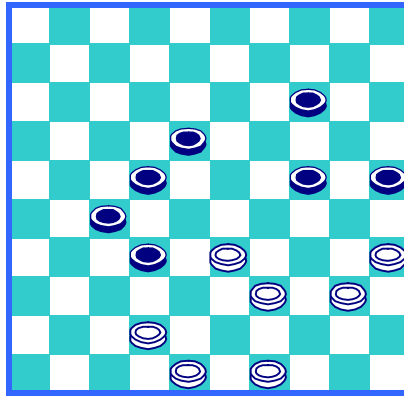
Nous rappelons à tous nos abonnés qu'avec le temps et de la persévérance, nos différents brevets (50, 100, 200 pts etc...) sont accessibles à tous, même à ceux qui n'ont jamais participé !

La série n°43 : septembre 1994

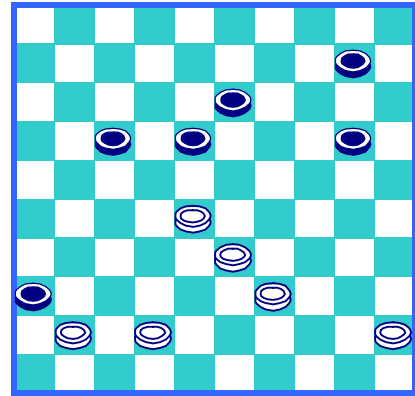
1



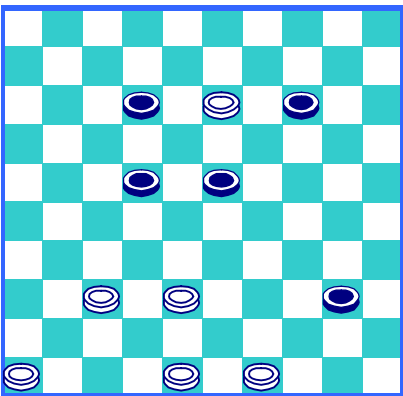
2



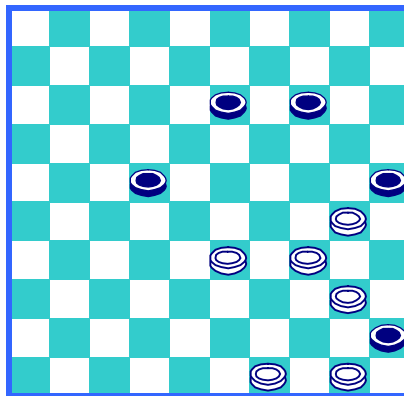
3



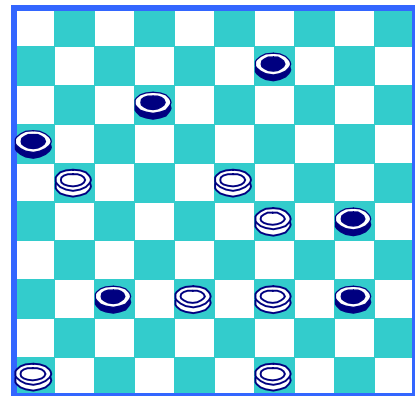
4



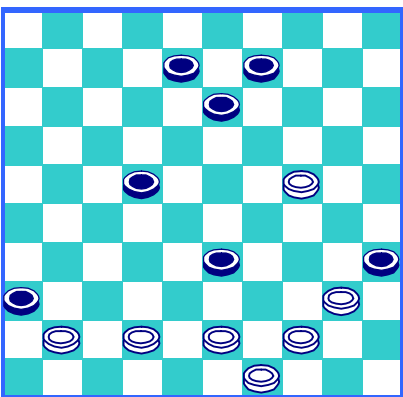
5



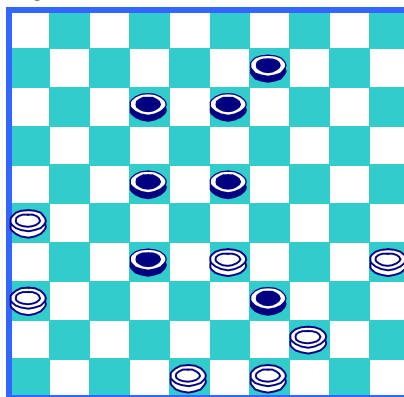
6



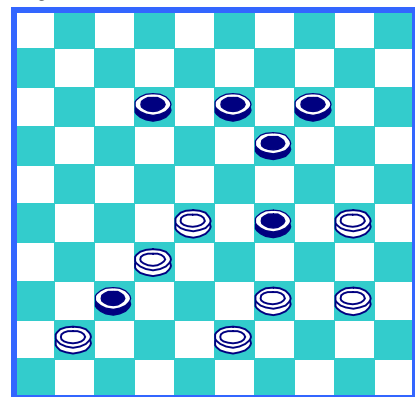
7



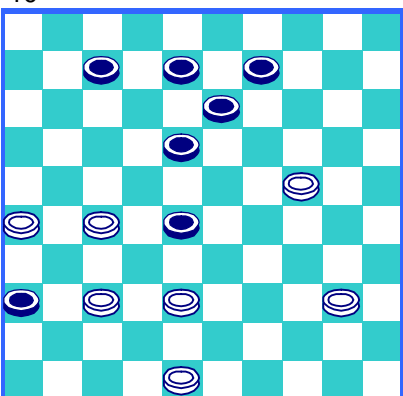
8



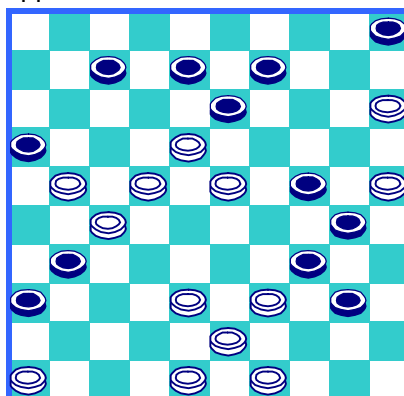
9



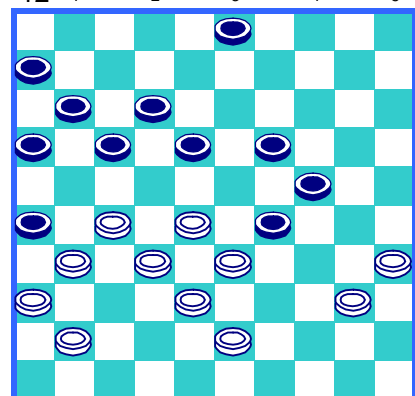
10



11



12



46 47 48 49 50

Les Championnats des Clubs 1993-1994

Championnat du Damier Mosan Renaissance

Excellence	1	2	3	4	5	6	7	8	Tot	SB
1 Bernard Lemmens	xxx	211	212	122	222	122	202	222	35	
2 Eric Conrad	011	xxx	201	212	222	211	222	121	30	
3 Fernand Marini	010	021	xxx	002	221	012	220	202	22	406
4 Daniel Marini	100	010	220	xxx	110	220	220	222	22	373
5 Henri Grau	000	000	001	112	xxx	212	211	112	18	
6 Antoine Pellens	100	011	210	002	010	xxx	102	212	17	
7 Arsène Magonette	020	000	002	002	011	120	xxx	120	14	
8 Louis Vandenhooft	000	101	020	000	110	010	102	xxx	10	

Division 1	1	2	3	4	5	6	7	Tot
1 André Louis	xxx	222	220	122	222	222	222	33
2 Jacques Fanchamps	000	xxx	221	202	221	121	222	24
3 Alain Claes	002	001	xxx	012	222	221	122	22
4 Thomas Schirru	100	020	210	xxx	210	110	220	15
5 Laurent Switten	000	001	000	012	xxx	112	222	14
6 Carmine D'Amico	000	101	001	112	110	xxx	112	13
7 Vladimir Ryska	000	000	100	002	000	110	xxx	5

11e Championnat du Damier Sprimontois

Tour préliminaire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	Tot	SB
1 Alain Paquot	x	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2	27	
2 Philippe Leruth	0	x	2	1	2	1	2	1	2	1	2	2	2	2	0	2	22	
3 Léon Lemaître	0	0	x	2	0	1	1	2	2	2	2	1	2	2	2	2	21	255
4 José De Sousa	0	1	0	x	2	2	0	1	2	1	2	2	2	2	2	2	21	255
5 Frédéric Nijssen	1	0	2	0	x	1	1	2	1	1	1	2	1	2	2	2	19	
6 Pierre Humblet	0	1	1	0	1	x	2	1	0	2	1	2	2	2	2	1	18	221
7 Michel Trouet	0	0	1	2	1	0	x	0	1	2	2	2	1	2	2	2	18	214
8 Jean Wislez	0	1	0	1	0	1	2	x	1	2	1	0	1	2	2	2	16	196
9 Stéphanie Reners	0	0	0	0	1	2	1	1	x	2	0	2	2	1	2	2	16	184
10 François Ruelle	0	1	0	1	1	0	0	0	0	x	1	2	1	2	2	2	13	
11 Laurent Grignet	0	0	0	0	1	1	0	1	2	1	x	2	1	0	0	2	11	140
12 Sandra Louis	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	x	2	2	2	2	11	107
13 Chistian Leruth	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	x	1	2	0	8	
14 Pierre Fontaine	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	1	x	0	1	7	
15 Roland Bembe	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	x	0	6	80
16 Pierre Lambinon	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	2	x	6	53

Division 1	1	2	3	4	5	6	7	8	t	+	tp	Tot	SB
1 Alain Paquot	x	0	2	2	2	1	2	1	10	+	27	37	
2 José De Sousa	2	x	2	2	2	2	2	2	14	+	21	35	
3 Philippe Leruth	0	0	x	1	1	1	2	2	7	+	22	29	331
4 Léon Lemaître	0	0	1	x	2	1	2	2	8	+	21	29	288
5 Frédéric Nijssen	0	0	1	0	x	0	2	2	5	+	19	24	260
6 Jean Wislez	1	0	1	1	2	x	1	2	8	+	16	24	236
7 Michel Trouet	0	0	0	0	0	1	x	2	3	+	18	21	
8 Pierre Humblet	1	0	0	0	0	0	0	x	1	+	18	19	

Division 2	1	2	3	4	5	6	7	8	t	+	tp	Tot	SB
1 Stéphanie Reners	x	0	1	0	2	0	1	2	6	+	16	22	210
2 Sandra Louis	2	x	2	2	0	1	2	2	11	+	11	22	178
3 Laurent Grignet	1	0	x	1	2	2	2	2	10	+	11	21	
4 Christian Leruth	2	0	1	x	2	2	2	2	11	+	8	19	
5 François Ruelle	0	2	0	0	x	0	2	0	4	+	13	17	
6 Pierre Lambinon	2	1	0	0	2	x	2	2	9	+	6	15	
7 Pierre Fontaine	1	0	0	0	0	0	x	1	2	+	7	9	115
8 Roland Bembe	0	0	0	0	2	0	1	x	3	+	6	9	90

16e Championnat du Damier du Cinquanteaire-Bruxelles

Division 1	1	2	3	4	5	6	7	8	Tot
1 Ronald Schalley	xxx	011	212	212	211	221	222	212	32
2 Stephan Michiels	211	xxx	112	101	120	221	222	122	29
3 Daniel Domb	010	110	xxx	121	110	212	222	222	26
4 Michel Grégoire	010	121	101	xxx	020	122	221	222	25
5 Bert Van Domselaar	011	102	112	202	xxx	100	200	222	22
6 Julien Kumbi	001	001	010	100	122	xxx	222	212	20
7 Jean-Claude Fabeck	000	000	000	001	022	000	xxx	012	8
8 Louis Marseaut	010	100	000	000	000	010	210	xxx	6

Division 2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	.	Tot	S-B
1 Raymond Petitjean	xx	12	21	10	22	22	02	22	22	22	02	2	33	612
2 Thierry Berckmans	10	xx	12	10	22	22	12	12	22	22	22	2	33	568
3 Jacques Willems	01	10	xx	00	12	12	22	22	12	22	22	1	28	
4 Luc Jennes	12	12	22	xx	00	20	02	22	00	12	22	2	27	
5 Paul Debongnie	00	00	10	22	xx	11	11	02	11	22	21	1	21	
6 Pierre Meulemans	00	00	10	02	11	xx	12	21	22	20	10	2	20	
7 Michel Corbisier	20	10	00	20	11	10	xx	11	02	20	22	0	18	
8 Paul De Man	00	10	00	00	00	01	11	xx	22	20	22	2	16	
9 Serge Bianconi	00	00	10	22	11	00	20	00	xx	10	12	1	14	
10 Michel Venti	00	00	00	10	00	02	02	02	12	xx	10	0	11	
11 Jean-Louis Pierlot	20	00	00	00	01	12	00	00	10	12	xx	0	10	
Mohammed M'Talssi	_0	_0	_1	_0	_1	_0	_2	_0	_1	_2	_2	x	9	

Matches de barrage: R.Petitjean - T.Berckmans : 3 - 1

La coupe de l'amitié au 50naire-Bruxelles

1ère et 2e place :	Daniel Domb	- Michel Grégoire	2 - 0
3e et 4e place :	Jean-Paul Feldbusch	- Bert Van Domselaer	0 - 2
5e et 6e place :	Serge Bianconi	- Julien Kumbi	2 - 0
7e et 8e place :	Louis Marseaut	- Thierry Berckmans	1 - 1 (2-0)
9e et 10e place :	Jean-Claude Fabeck	- Noël Michel	2 - 0
11e et 12e place :	Jacques Willems	- Raymond Petitjean	2 - 0
13e et 14e place :	Serge de Groot	- Michel Corbisier	1 - 1 (2-4)
15e et 16e place :	Luc Jennes	- Jean-Louis Pierlot	2 - 0
De la 17e à la 21e place :	Paul Debongnie	x 1 1 2 4	
	François Thuysbaert	1 x 2 0 3 10	
	Paul de Man	1 0 x 2 3 8	
	Michel Venti	0 2 0 x 2	

37e Championnat d'Ixelles

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	T1	T2	Tot	SB
1 Jean-Fr Focroulle	xx	12	21	22	22	22	21	22	22	22	17	16	33	525
2 Serge de Groot	10	xx	12	11	11	22	22	22	22	22	14	14	28	400
3 Gaston Wilvers	01	10	xx	12	20	20	12	22	12	22	12	11	23	327
4 Didier de Groot	00	11	10	xx	10	22	21	22	22	22	13	10	23	299
5 Noël Michel	00	11	02	12	xx	11	12	21	11	12	8	12	20	303
6 Pawel Snios	00	00	02	00	11	xx	02	20	22	22	7	9	16	186
7 Albert Flamant	01	00	10	01	10	20	xx	02	00	22	6	6	12	163
8 Miguel Moralès	00	00	00	00	01	02	20	xx	12	22	5	7	12	117
9 Paul Mertens	00	00	10	00	11	00	22	10	xx	21	7	4	11	129
10 Karl Vanderhulst	00	00	00	00	10	00	00	00	01	xx	1	1	2	31

2e tournoi Jean Colaut 1994

	1	2	3	4	5	6	7	8	Tot	S-B
1 Serge de Groot	x	1	1	2	2	2	2	2	12	67
2 Gaston Wilvers	1	x	0	2	2	2	2	2	11	58
3 Pawel Snios	1	2	x	0	2	2	1	2	10	62
4 Miguel Moralès	0	0	2	x	1	2	1	2	8	42
5 Albert Detaille	0	0	0	1	x	1	2	2	6	21
6 Noël Michel	0	0	0	0	1	x	2	2	5	14
7 Paul Mertens	0	0	1	1	0	0	x	0	2	18
8 Karl Vanderhuslst	0	0	0	0	0	0	2	x	2	4

12e Championnat du Damier Tubizien

	1	2	3	4	1	2	3	4	Tot
1 Albert Blésin	xx	11	22	22	xxx	121	14
2 Francis Pesente	11	xx	22	22	101	xxx	12
3 Gilio Pesente	00	00	xx	02	xx	22	6
4 Bernard Massart	00	00	20	xx	00	xx	2

18e Championnat du Damier Sérésien

	1	2	3	4	5	6	Tot	S-B
1 Patrick Casaril	xxx	211	211	222	222	222	26	
2 Eric Conrad	011	xxx	122	122	222	222	24	
3 Jean-Luc Picard	011	100	xxx	200	222	122	16	168
4 Arsène Magonette	000	100	022	xxx	212	222	16	149
5 André Van de Voorde	000	000	000	010	xxx	022	5	
6 Georges Moureau	000	000	100	000	200	xxx	3	

Dans l'autre ligue...

Championnat d'Eksel

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Tot	Gem
1 Rudi Claes	xx	22	21	2.	22	2.	22	2.	..	21	1.91
2 Louis Thijs	00	xx	21	12	22	12	12	12	..	19	1.36
3 Jos Schurgers	01	01	xx	20	12	2.	22	11	..	15	1.15
4 Marc Werrebrouck	0.	10	02	xx	2.	2.	0.	2.	..	9	1.00
5 Henri Paesen	00	00	10	0.	xx	11	23	2.	..	10	0.77
6 Louis Geenen	0.	10	0.	0.	11	xx	2.	1.	..	6	0.67
7 Wim Verberne	00	10	00	2.	01	0.	xx	22	..	8	0.62
8 Frans Vandersanden	0.	10	11	0.	0.	1.	00	xx	2.	6	0.55
9 Henriette Reyden	0.	xx	0	0.00

Championnat de Gent (Koning Dammas)

	1	2	3	4	5	6	7	Tot
1 Guus Heutinck	xxxx	2111	2210	022-	1122	2212	---2	29
2 Jan Deschaumes	0111	xxxx	2002	120-	1212	2221	---2	25
3 Roland Dieperinck	0012	0220	xxxx	100-	2212	2211	---0	21
4 Maarten Copers	200-	102-	122-	xxxx	120-	202-	----	17
5 Jan Strybol	1100	1010	0010	102-	xxxx	0222	---0	14
6 André De Clercq	0010	0001	0011	020-	2000	xxxx	---2	10
7 Stefaan Van Malderen	---0	---0	---2	----	---2	---0	xxxx	4

Championnat de Kortrijk (de Phenix)

Division 1: 2e ronde

Freddy Egels	x	1	2	1	2	6	19
Bryan Wollaert	1	x	1	2	2	6	18
Kathy Verstraete	0	1	x	2	1	4	13
Geert Vercruysse	1	0	0	x	2	3	8
Véronique Denys	0	0	1	0	x	1	4

Division 1: 3e ronde

Kathy Vertraete	x	1	2	2	2	7	20
Bryan Wollert	1	x	1	2	2	6	18
Rik Devroe	0	1	x	1	1	3	10
Freddy Egels	0	0	1	x	2	3	5
Jean-Guy Vandamme	0	0	1	0	x	1	3

Division 2: 2e ronde

Jean-Guy Vandamme	x	2	1	2	2	2	9	35
Rik Devroe	0	x	2	1	2	2	7	25
Michel Decoene	1	0	x	2	2	2	7	23
Mathieu Malfait	0	1	0	x	1	1	3	11
Tom Verstraete	0	0	0	1	x	2	3	5
Robert Botte	0	0	0	1	0	x	1	

Division 2: 3e ronde

Véronique Denys	x	2	0	2	2	2	6	18
Geert Vercruysse	0	x	2	2	2	2	6	12
Alex Libbrecht	2	0	x	1	0	3	15	
Michel Decoene	0	0	1	x	2	3	3	
Mathieu Malfait	0	0	0	0	x	0	0	

Division 3: 2e ronde

Alex Libbrecht	x	2	2	2	6	8
Freddy Hocquet	0	x	2	0	2	4
David Orgaer	0	0	x	2	2	0
Eric Orgaer	0	0	0	x	0	0

Division 3: 3e ronde

Isaac Osei	x	2	2	0	0	4	12
Freddy Hocquet	0	x	0	2	2	4	0
Tom Verstraete	0	0	x	2	0	2	0
Eric Orgaer	0	0	0	x	0	0	0
Robert Botte	0	0	0	0	x	0	0

Rem: Ce championnat s'est disputé sur trois rondes, les résultats complets de la première ronde ne nous sont pas parvenus

Résultats finals	ronde 1	2	3	Tot
1 Bryan Wollaert	100	99	98	297
2 Kathy Vertsraete	99	97	100	296
3 Freddy Egels	92	100	95	287
4 Geert Vercruysse	97	95	94	286
5 Véronique Denys	95	93	95	283
6 Jean-Guy Vandamme	95	95	93	283
7 Rik Devroe	89	93	96	278
8 Michel Decoene	87	92	91	270
9 Tom Verstraete	91	89	88	268
10 Alex Libbrecht	85	89	92	266
11 Mathieu Malfait	82	90	89	261
12 Freddy Hocquet	83	87	90	260
13 Robert Botte	85	87	86	258
14 Eric Orgaer	77	84	86	247
15 David Orgaer	81	86	-	167
16 Daniël Desmet	93	-	-	97
17 Isaac Osei	-	-	91	91
18 Lucien Darras	79	-	-	79
19 Pol de Clercq	77	-	-	77

Le Championnat de la Flandre Orientale

	1	2	3	4	5	6	Tot	S-B
1 Jan Deschaumes	x	2	2	2	2	2	10	
2 Roland Dieperinck	0	x	1	2	2	2	7	
3 Wim Delforche	0	1	x	0	2	2	5	
4 André De Clercq	0	0	2	x	1	0	3	13
5 Stefaan Van Malderen	0	0	0	1	x	2	3	7
6 Jozef Pycke	0	0	0	2	0	x	2	

Rencontre Flandre Occidentale - Flandre Orientale

Tableau 1 :	Bryan Wollaert	-	Jan Deschaumes	1 - 1
Tableau 2 :	Geert Vercruysse	-	Maarten Copers	0 - 2
Tableau 3 :	Alex Libbrecht	-	Roland Dieperinck	2 - 0
Tableau 4 :	Rik Devroe	-	Guus Heutinck	0 - 2
Tableau 5 :	Véronique Denys	-	Wim Delforche	1 - 1
Tableau 6 :	Kathy Verstraete	-	Edgard Himschoot	<u>1 - 1</u>
				5 - 7

IN MEMORIAM

Nous avons le profond regret de vous faire part du décès survenu en juillet 1994 de Monsieur **Maurice Haro**. Né le 10 octobre 1917, il était donc âgé de 76 ans. Sa longue carrière dans le Jeu de Dame, il devait la passer en majorité au Damier Ixellois où il occupait une fonction en Comité, mais il étendait aussi ses activités dans l'ancien Damier Bruxellois et plus récemment au Damier du Cinquantenaire-Bruxelles.

Quand à son palmarès, il faut souligner ses titres de Champion de Bruxelles et d'Ixelles Division 2 en 61, ses 3e places en Division 1 (65 & 66) au Damier Bruxellois, et de nombreuses secondes places en Division 1 au Damier Ixellois notamment en 64, 77, 79, et 81. Au Championnat de Belgique (Div.1) 1972, il obtient une brillante seconde place derrière Louis Marseaut et le 20/11/76, il se qualifie pour participer à la finale du Championnat de Belgique Excellence 1977 en battant le Maître International Joseph Demesmaecker. Enfin, lors d'une simultanée donnée par Harm Wiersma en 1973, il fut le seul à arracher un point au redoutable Champion qui termina donc avec 28 parties gagnées et une nulle avec le sympathique **Maurice** !

Nouvelles internationales

Tournoi de zone de l'Europe de l'Ouest 1994

Division 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Tot
1 Rob Clerc	x	2	1	2	2	2	2	2	2	15
2 Papa Cissé	0	x	1	2	1	1	2	2	2	11
3 E. Merins	1	1	x	1	1	1	2	2	2	11
4 Stephan Michiels	0	0	1	x	1	2	2	2	2	10
5 Gilles Delmotte	0	1	1	1	x	1	1	2	2	9
6 Raoul Bubbi	0	1	1	0	1	x	0	2	2	7
7 D. Machado	0	0	0	0	1	2	x	1	2	6
8 I. Kristek	0	0	0	0	0	0	1	x	2	3
9 F. Lahl	0	0	0	0	0	0	0	0	x	0

Tournoi de zone de l'Europe de l'Est 1994

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	Tot
1 Valneris (Let)	x	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	2	1	2	2	20
2 Balyakine (Br)	1	x	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	2	1	2	19
Gantwarg (Br)	1	1	x	1	1	1	1	1	2	1	1	1	2	2	2	2	19
4 Milchine (Ukr)	1	1	1	x	1	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	2	18
Vipoulis (Let)	1	1	1	1	x	1	1	1	1	0	2	1	1	2	2	2	18
Kolyesnik (Ukr)	1	1	1	0	1	x	1	1	1	2	2	1	1	2	1	2	18
Kats (Br)	1	0	1	1	1	1	x	1	2	1	1	1	2	1	2	2	18
8 Kirzner (Ukr)	1	1	1	1	1	1	1	x	0	1	1	2	1	1	1	2	16
9 Boujinski (Lit)	0	1	1	1	1	1	0	2	x	1	0	2	1	1	1	2	15
10 Petrila (Lit)	1	1	0	1	2	0	1	1	1	x	1	1	1	1	1	1	14
11 Zalitis (let)	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	x	1	0	1	2	2	14
12 Byezwerchenko (Ukr)	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	x	1	1	2	1	13
13 Byestsastnov (Ukr)	0	0	1	1	1	1	0	1	1	1	2	1	x	1	1	1	13
14 Chliakhovski (mol)	1	0	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	x	1	2	12
15 Ilves (Est)	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1	0	0	1	1	x	2	10
16 Teinema (Est)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	x	3

Tournoi de zone de l'Amérique 1994

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	Tot
1 Burleson (Sur)	x	1	2	2	1	2	2	2	2	2	16
Kouperman (USA)	1	x	1	2	2	2	2	2	2	2	16
3 Sadiek (Sur)	0	1	x	1	2	1	1	2	2	2	12
4 Lourival (Bra)	0	0	1	x	1	1	2	1	1	2	9
5 Cleuber (Bra)	1	0	0	1	x	0	2	2	2	0	8
Genaldo (Bra)	0	0	1	1	2	x	1	1	1	1	8
Alias (Cur)	0	0	1	0	0	1	x	2	2	2	8
8 Wolf (Cur)	0	0	0	1	0	1	0	x	1	2	5
Mário (Bra)	0	0	0	1	0	1	0	1	x	2	5
10 Tenório (Bra)	0	0	0	0	2	1	0	0	0	x	3

Tournoi de zone de l'Afrique 1994

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	Tot
1 Macodou N'Diaye (Sén)	x	1	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	19
2 Bassirou Ba (Sén)	1	x	1	2	1	1	2	2	2	2	2	1	17
3 Eugène Aman (RCI)	1	1	x	1	1	1	1	1	2	2	2	2	15
Daouda Diakité (Mali)	0	0	1	x	2	2	2	1	1	2	2	2	15
5 Boubacar Diallo (Sén)	1	1	1	0	x	1	1	1	1	1	2	2	12
Abdoulaye Der (Sén)	0	1	1	0	1	x	1	1	1	2	2	2	12
Leopold Sekongo (RCI)	0	0	1	0	1	1	x	2	2	1	2	2	12
8 Souleymane Ba (Mali)	0	0	1	1	1	1	0	x	1	1	2	2	10
9 Thomas Norman (Gam)	0	0	0	1	1	1	0	1	x	1	1	2	8
Fara Joof (Gam)	0	0	0	0	1	0	1	1	1	x	2	2	8
11 Ali Hassan (Lib)	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	x	2	3
12 Yéhya Hassan (Lib)	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	x	1

Pour rappel, tous ces tournois sont qualificatifs pour le prochain Championnat du Monde qui devrait se disputer en fin d'année aux Pays-Bas !

ANNEXE 1 RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU DE DAMES INTERNATIONAL DE LA F.M.J.D.

Ce document, libellé en langue française, est impératif et fait foi sur toute traduction ultérieure.

Chaque fédération nationale a le devoir de le fournir à chacun de ses affiliés, systématiquement ou sur demande, libellé dans sa langue usuelle, ainsi que toute mise à jour ultérieure.

1. Le jeu et les joueurs

- 1.1 Le jeu de Dames est un sport de l'esprit qui se pratique entre deux personnes
- 1.2 Par définition, ces personnes pratiquant ce sport sont des joueurs.
- 1.3 Le jeu de Dames peut aussi bien être pratiqué en amateurisme qu'en professionnalisme.

2. Le matériel

- 2.1 Le Jeu de Dames international se joue sur un tableau carré, divisé en 100 cases égales, alternativement claires et foncées. Ce tableau est un damier.
- 2.2 Le Jeu se joue sur les cases foncées du damier. Il y a donc 50 cases actives.
- 2.3 Les lignes obliques formées par les cases foncées sont des diagonales. Il y a donc 17 diagonales. La plus longue diagonale, joignant deux angles du damier et comprenant 10 cases foncées, se dénomme grande diagonale.
- 2.4 Le damier doit être placé, entre deux joueurs, de telle façon que la grande diagonale prenne son départ à la gauche de chaque joueur. Il en résulte que la première case de gauche, pour chaque joueur, est une case angulaire foncée.
- 2.5 Le damier, ainsi disposé entre les joueurs, permet de faire les dénominations suivantes:
 - 2.5.1 Bases: côtés du damier face aux joueurs, ou rangées damantes;
 - 2.5.2 Bandes: côtés latéraux du damier, ou première et dernière colonne;
 - 2.5.3 Rangées: lignes horizontales avec 5 cases foncées.
 - 2.5.4 Colonnes verticales avec 5 cases foncées.
- 2.6 Les cases foncées sont, conventionnellement et tacitement, numérotées de 1 à 50. Cette numérotation n'est pas reprise sur le damier.

En observant le damier de face, cette numérotation tacite va de gauche à droite, rangée par rangée, en débutant à la première case foncée de la rangée supérieure et en se terminant à la dernière case foncée de la rangée inférieure.

Les constatations suivantes peuvent être faites:

 - 2.6.1 Les 5 cases foncées des bases, ou rangées damantes, sont numérotées, 1 à 5 et 46 à 50;
 - 2.6.2 Les 5 cases foncées des bandes, ou première et dernière colonnes, sont numérotées, à gauche, 6-16-26-36-46 et, à droite 5-15-25-35-45;
 - 2.6.3 Les cases foncées extrêmes de la grande diagonale sont numérotées 5 et 46, et sont appelées angles du damier.
- 2.7 Le Jeu de Dames international se joue avec 20 pions blancs, ou de teinte claire, et 20 pions noirs, ou de teinte foncée.
- 2.8 Avant de débiter une partie, les 20 pions noirs sont disposés sur les cases numérotées de 1 à 20 et les 20 pions blancs sur celles numérotées de 31 à 50. Les cases numérotées de 21 à 30 sont inoccupées, donc libres.

3. La marche des pièces

- 3.1 Lorsqu'il est fait état de pièce, il peut s'agir de pion ou de dame.
- 3.2 Selon qu'elles sont pion ou dame, les pièces ont des méthodes de déplacement et de prises différentes. Le déplacement d'une pièce, d'une case à une autre du damier, est appelé "coup".
- 3.3 Le premier coup est toujours à l'initiative du joueur dirigeant les pions blancs. Les adversaires jouent un coup, chacun à tour de rôle, et ce, avec leurs propres pièces.
- 3.4 Un pion se déplace, obligatoirement, vers l'avant, en diagonale, d'une case sur une case libre de la rangée suivante.
- 3.5 Une dame est un pion qui a atteint, en s'y immobilisant, une des cases de la rangée damante adverse. Il est couronné par un pion de même couleur.
- 3.6 Quand le pion a atteint la rangée damante en s'y immobilisant, les deux joueurs peuvent le couronner. Cependant si l'adversaire ne le fait pas, le possesseur de la dame devra le faire avant d'exécuter le coup suivant. Ne pas couronner le pion promu en dame est une irrégularité.
- 3.7 Un pion promu dame, même non couronné, garde cette attribution. Les deux joueurs ont le droit de le couronner ultérieurement (contrairement à l'article 5.4). Jouer avec un pion promu dame non couronné est une irrégularité.
- 3.8 Une dame doit attendre que l'adversaire ait joué une fois avant d'entrer en action.
- 3.9 Une dame se déplace en arrière et en avant sur les cases libres successives de la diagonale qu'elle occupe; elle peut donc se poser, au-delà de cases libres, sur une case libre éloignée.
- 3.10 Un déplacement de pièce est considéré comme terminé quand le joueur a lâché cette pièce après le déplacement.
- 3.11 Le fait, pour un joueur qui a le trait, de toucher une des ses pièces jouables, implique l'obligation de jouer cette pièce pour autant qu'il s'agisse d'un coup réglementaire possible.
- 3.12 Tant qu'une pièce touchée ou en cours de déplacement n'est pas lâchée, il est permis de la poser sur une autre case, pour autant que cela soit possible.
- 3.13 Le joueur qui a le trait et qui désire replacer correctement une ou plusieurs pièces, doit notifier d'avance et distinctivement, à l'adversaire, par la formule "jadoube".
- 3.14 Le fait, pour un joueur qui n'a pas le trait, de toucher ou de replacer correctement une ou plusieurs pièces, de son camp ou du camp adverse est considéré comme une incorrection.

4. La prise

- 4.1 La prise de pièce adverse est obligatoire et s'effectue aussi bien en avant qu'en arrière. Une prise complète compte pour un seul coup joué. La prise de ses propres pièces est interdite.
- 4.2 Lorsqu'un pion se trouve en présence, diagonalement, d'une pièce adverse derrière laquelle se trouve une case libre, il doit obligatoirement sauter par-dessus cette pièce et occuper la case libre. Cette pièce adverse est alors enlevée du damier. Cette opération complète est une prise par un pion.
- 4.3 Lorsqu'une dame se trouve en présence, sur la même diagonale, directement ou à distance d'une pièce adverse, derrière laquelle se trouvent une ou plusieurs cases libres, elle doit obligatoirement passer par-dessus et occuper au choix une case libre. Cette opération est une prise par la dame.
- 4.4 Une prise doit être clairement indiquée et l'opération s'exécute dans l'ordre. Le manque d'indication claire de la prise équivaut à incorrection, qui peut être rectifiée à la demande de l'adversaire. La prise est considérée comme terminée dès que toutes les pièces concernées ont été enlevées du damier.
- 4.5 Lorsque, au cours d'une prise par un pion, celui-ci se trouve à nouveau en présence, diagonalement, d'une pièce adverse, derrière laquelle se trouve une case libre, il doit obligatoirement sauter par-dessus cette seconde pièce, voire d'une troisième pièce et ainsi de suite, et occuper la case libre se trouvant derrière la dernière pièce capturée. Les pièces adverses ainsi capturées sont ensuite enlevées du damier, dans l'ordre ascendant ou descendant de la prise. Cette opération complète est une rafle par un pion.
- 4.6 Lorsque, au cours d'une prise par une dame, celle-ci se trouve à nouveau en présence, sur une même diagonale ou en croisant la diagonale d'un pièce adverse derrière laquelle se trouve une ou plusieurs cases libres, elle doit obligatoirement passer par-dessus cette seconde pièce, éventuellement en bifurquant sur la diagonale de cette pièce susceptible d'être prise, voire d'une troisième et ainsi de suite, et occuper, au choix, une case libre derrière et sur la même diagonale que la dernière pièce capturée. Les pièces adverses ainsi capturées sont ensuite enlevées du damier, dans l'ordre ascendant ou descendant de la prise. Cette opération complète est une rafle par une dame.
- 4.7 Au cours d'une rafle, il est interdit de passer au-dessus de ses propres pièces.
- 4.8 Au cours d'une rafle, il est permis de passer plusieurs fois sur une même case libre, mais il est interdit de passer plus d'une fois au-dessus d'une même pièce adverse.
- 4.9 Une rafle doit être clairement indiquée, pièce par pièce, en posant la pièce preneuse sur la case de saut, le temps d'y passer et en déposant cette pièce sur la case terminale. Le manque d'indication claire de la rafle équivaut à une incorrection qui peut être rectifiée à la demande de l'adversaire.
- 4.10 Un déplacement de pièce, au cours d'une rafle, est considéré comme terminé quand le joueur a lâché cette pièce, pendant ou à l'issue de ce déplacement.
- 4.11 Les pièces ne peuvent être enlevées du damier qu'après exécution complète de la rafle. L'enlèvement des pièces prises doit se faire, dès l'issue du mouvement et dans l'ordre ascendant ou descendant, où elles furent capturées, sans marquer de temps d'arrêt. L'enlèvement des pièces dans le désordre équivaut à une incorrection qui peut être rectifiée à la demande de l'adversaire.

- 4.12 L'enlèvement des pièces prises du damier est considéré comme terminé quand le joueur a enlevé toutes les pièces concernées ou dès qu'il a marqué un temps d'arrêt dans l'exécution de l'opération.
- 4.13 La prise du plus grand nombre de pièces est prioritaire, donc obligatoire. Dans l'application de cette imposition, la dame ne confère nulle priorité et n'impose aucune obligation. Une dame, comme un pion, compte pour une pièce.
- 4.14 Si les pièces sont en nombre égal dans deux ou plusieurs possibilités de prise ou de rafle, le joueur est libre de choisir une des ces possibilités, soit avec un pion, soit avec un dame.
- 4.15 En confirmation de l'Article 3.5., un pion ne faisant que passer, au cours d'une rafle, sur une des cases de la rangée damante adverse, reste pion, la rafle terminée.
- 4.16 La prise d'un seul pion par un pion peut aussi être effectuée dans l'ordre suivant : le pion adverse pris est enlevée du damier avant l'exécution du saut (contrairement à l'article 4.2).

5. Les irrégularités

- 5.1 Si, au cours d'une partie, il est constaté que le damier est disposé erronément, par rapport à l'Article 2.4., cette partie est à annuler, donc à recommencer.
- 5.2 Les dispositions de l'Article 2.8., doivent être constatées avant le début de la partie. Toute anomalie, constatée en cours de partie, tombe sous le coup de l'Article 5.4. ci-après.
- 5.3 Toute pièce adverse se trouvant sur une case inactive, case claire, est inactive. Elle peut éventuellement être remise en action, mais suivant disposition de l'Article 5.4., ci-après.
- 5.4 Si un joueur a commis une des irrégularités suivantes, son adversaire a seul le droit de décider si l'irrégularité doit être rectifiée ou, si, au contraire, elle doit être maintenue.
 - 5.4.1 Jouer deux fois de suite;
 - 5.4.2 Déplacement irrégulier, du pion ou de la dame;
 - 5.4.3 Toucher une de ses propres pièces et en déplacer une autre;
 - 5.4.4 Retirer un coup joué;
 - 5.4.5 Jouer une pièce de l'adversaire;
 - 5.4.6 Jouer une pièce alors qu'une prise est possible;
 - 5.4.7 Enlèvement, sans raison, des pièces de l'adversaire ou de ses propres pièces;
 - 5.4.8 Prise ou rafle, par une pièce, d'un nombre inférieur ou supérieur de pièces possibles à prendre;
 - 5.4.9 Arrêt dans l'exécution d'une rafle (pièce lâchée, voir l'Article 4.10);
 - 5.4.10 Enlèvement irrégulier de pièce, au cours d'une rafle non terminée;
 - 5.4.11 Enlèvement, après une rafle, d'un nombre inférieur de pièces qui ont été prises;
 - 5.4.12 Enlèvement, après une rafle, de pièces qui n'ont pas été prises;
 - 5.4.13 Arrêt dans l'enlèvement de pièces prises au cours d'une rafle;
 - 5.4.14 Enlèvement, après une prise ou une rafle, d'une ou plusieurs de ses propres pièces.
 - 5.4.15 Ne pas couronner le pion promu dame.
 - 5.4.16 Jouer avec un pion promu dame non couronné.
- 5.5 Si, pour cause accidentelle, il y a modification ou élimination de la position en cours, ce fait, constaté au moment même, ne peut être considéré comme une irrégularité.
- 5.6 Si un joueur refuse de se soumettre au Règlement Officiel du Jeu, son adversaire est en droit de l'y obliger.
- 5.7 Tout coup joué par l'adversaire d'un joueur qui a commis une irrégularité ou refuse de se soumettre au Règlement Officiel du Jeu, équivaut à l'acceptation de la situation. Il ne lui sera plus possible d'obtenir une rectification.
- 5.8 Une rectification partielle d'une irrégularité, ou de refus, n'est pas tolérée.

6. La fin de partie égale

- 6.1 La fin de partie est considérée égale lorsque la même position se présente, pour la troisième fois, avec le même joueur ayant le trait.
- 6.2 Si, durant 25 coups successifs, il n'y a eu que déplacements de dames, sans déplacement de pion ni aucune prise, la fin de partie sera considérée égale.
- 6.3 S'il ne subsiste plus que trois dames, deux dames et un pion, une dame et deux pions contre une dame, la fin de partie sera considérée égale lorsque les deux joueurs auront encore joué, chacun, seize coups au maximum.
- 6.4 La fin de partie avec deux dames, une dame et un pion, ou une dame contre une dame sera considérée égale lorsque les joueurs auront encore joué, chacun, cinq coups au maximum.

7. Le résultat

- 7.1 Il y a deux formes de résultat à l'issue d'une partie:
 - 7.1.1 Gain pour un des deux adversaires et, par conséquent, perte pour l'autre.
 - 7.1.2 Égalité lorsque les deux adversaires n'ont pu se départager.
- 7.2 Le gain est obtenu par un joueur lorsque son adversaire:
 - 7.2.1 abandonne la partie, en bon accord ou non;
 - 7.2.2 se trouve dans l'impossibilité de jouer, alors qu'il a le trait et que ses pièces sont bloquées.
 - 7.2.3 n'a plus de pièce;
 - 7.2.4 refuse de se soumettre à une disposition du règlement.

- 7.3 L'égalité, dénommée aussi remise ou nulle, est obtenue pour chacun des adversaires:
 - 7.3.1 qui la déclarent d'un commun accord;
 - 7.3.2 par l'application des dispositions réglementaires en fin de partie égale de l'article 6;
 - 7.3.3 lorsque aucun des deux ne parvient au gain.

8. La notation

- 8.1 Les cases actives étant tacitement numérotées de 1 à 50 conformément à l'Article 2.6., il est possible de noter les déplacements des pièces, coup par coup, tant des blancs que des noirs, et ainsi, rejouer ou transcrire une partie entière.
- 8.2 La transcription des déplacements doit s'exprimer comme suit:
 - 8.2.1 numéro de la case de départ, suivi du numéro de la case d'arrivée;
 - 8.2.2 ces deux numéros peuvent être séparés par un trait (-) lors d'un simple déplacement;
 - 8.2.3 ces deux numéros peuvent être séparés par un croix (x) lors d'un déplacement d'une prise ou d'une rafle.

9. Les signes conventionnels

- 9.1 afin de s'exprimer plus clairement, les signes conventionnels ci-après sont utilisés:
 - 9.1.1 pour indiquer un déplacement: - ;
 - 9.1.2 pour indiquer un prise: x;
 - 9.1.3 qualifiant un coup bien joué ou fort: ! ;
 - 9.1.4 qualifiant un coup très bien joué ou très fort: !! ;
 - 9.1.5 qualifiant un coup mal joué ou faible: ? ;
 - 9.1.6 qualifiant un coup très mal joué ou très faible: ?? ;
 - 9.1.7 pour indiquer un coup paraissant faible mais qui, en réalité, se révèle fort: ?! ;
 - 9.1.8 pour indiquer un coup paraissant fort mais qui, en réalité, se révèle faible: !? ;
 - 9.1.9 coup forcé, tout autre mouvement entraînant une perte: * ;
 - 9.1.10 pour indiquer le gain de la partie: + ;
 - 9.1.11 qualifiant le jeu égal: = ;
 - 9.1.12 après le dernier coup joué d'une phase de jeu, pour indiquer le nombre de pions gagnés: +1, +2, etc.;
 - 9.1.13 inversement pour indiquer le nombre de pions perdus: -1, -2;
 - 9.1.14 le signe "a.l." (ad libitum) indique un coup ou une prise au choix ayant les mêmes conséquences.

10. Le contrôle du temps

- 10.1 Il peut être convenu, pour une partie, que chaque joueur soit obligé de jouer un certain nombre de coups en un temps donné.
- 10.2 Dans ce cas, il y a obligation pour les joueurs:
 - 10.2.1 de faire usage d'une pendule de compétition;
 - 10.2.2 de noter, chacun coup par coup, le déroulement complet de la partie.
- 10.3 Il peut être convenu, pour une partie, que chaque joueur dispose d'un temps donné pour cette partie jusqu'à son issue.
- 10.4 Dans ce cas, il y a obligation de faire usage d'une pendule de compétition, sans que la notation soit requise.
- 10.5 La description et les règles d'usage de la pendule sont traitées dans le Règlement en cours de compétition.

11. Variations de partie

- 11.1 Il peut y avoir diverses variations dans la manière de jouer une partie de Jeu de Dames:
 - 11.1.1 partie normale sur un damier, entre deux joueurs présents face à face;
 - 11.1.2 partie normale sur un damier, entre un joueur opposé simultanément à un certain nombre de joueurs;
 - 11.1.3 partie jouée par correspondance entre deux joueurs qui se transmettent, alternativement, les coups joués;
 - 11.1.4 partie entre un joueur jouant sans voir, qui ne se sert pas non plus de la notation, et un joueur disposant d'un damier;
 - 11.1.5 partie entre un joueur jouant sans voir, qui ne se sert pas non plus de la notation, et, simultanément, plusieurs joueurs disposant chacun d'un damier;
 - 11.1.6 partie jouée avec un joueur aveugle (ou entre joueurs aveugles) disposant d'un damier avec pièces en relief;
 - 11.1.7 partie normale sur un damier, entre deux joueurs de force inégale, le plus fort débutant avec un handicap d'une ou plusieurs pièces en moins.
- 11.2 Pour ces diverses variations, à l'exception de celle citée à l'Article 11.1.1., il y a lieu de se référer à un complément de dispositions réglementaires.
- 11.3 En ce qui concerne les variations citées aux Articles 11.1.3. à 11.1.5. le damier est placé tacitement entre les deux joueurs.

A.G. fmjd 1988